

Rôle du présentateur des débats télévisés : Entre contraintes médiatiques et interactives

Khadidja Soumia ZEMMOUCHI

Université Laarbi Ben Mhidi. Oum-El- Bouaghi. Algérie

Résumé : Dans le présent article, il est question de donner un aperçu de la double tâche assumée par le présentateur des débats télévisés : celle de *journaliste* chargé de répondre aux finalités médiatiques et celle d'*animateur* responsable du bon déroulement de l'interaction ; à travers une étude menée sur des extraits d'un débat de la télévision algérienne.

Mots-clés : débat télévisé – interaction – médias – public – présentateur – journaliste – animateur.

Summary : In this article, it is a question of giving an outline of the double task assumed by the presenter of the televised debates : that of journalist charged to answer the media purposes and that of animator responsible for the good progress of a the interaction; through a study conducted on extracts of a debate of Algerian television.

Keywords : televised debate – interaction – media – public – presenter – journalist – animator.

Introduction

De nos jours, on reconnaît aux médias un grand succès, dû au fait qu'ils servent bien leurs diverses finalités et offrent une grande variété de productions dont '*les débats télévisés*'. Ce type d'interactions est géré par '*un présentateur*' qui assume un rôle difficile car il doit répondre, à la fois, à aux contraintes '*interactives*' et '*médiatiques*' impliquées, tout en restant neutre.

Le présent article vise justement à montrer comment se manifeste ce rôle, à travers l'examen d'extraits transcrits d'un débat qui aborde un thème sensible et confronte des opinions intéressantes : le débat « *Tribunal criminel, la réforme* », présenté par *Ahmed Lahri* et diffusé le 06 Décembre 2010, sur *Canal Algérie*, par l'émission « *Questions d'Actu.* ».

Nous allons donc commencer par une brève caractérisation des deux cadres communicationnels du débat télévisé ; suivie de la présentation de notre étude où nous avons porté intérêt à des données verbales et conversationnelles de notre corpus.

1. Cadrage théorique

1.1. Les médias : fonctions civique et commerciale

Il est courant de considérer que les médias, « du latin *medius* » (D. Vincent, 2005 : 9) qui veut dire 'relais', sont au service du public : ils informent et même cultivent, créent des liens, permettent de se distraire, etc. On leur reconnaît donc une fonction '*informative et civique*' d'une grande importance.

Toutefois, P. Charaudeau pense que les médias ne représentent pas fidèlement la réalité et la montrent plutôt telle qu'ils la voient et suite à un minutieux travail de préparation. Ainsi, selon lui, « les médias ne transmettent pas ce qui se passe dans la réalité sociale, ils imposent ce qu'ils construisent de l'espace public »¹.

Ils ont également recours à un langage qui leur est propre et qui invite forcément à différentes interprétations ; de même que l'image qui ne reflète la réalité que partiellement. A ce propos, l'auteur estime que : « L'information est essentiellement affaire de langage et le langage n'est pas transparent au monde ; il présente sa propre opacité à travers laquelle se construisent une

¹ <http://www.aqit.org/Patrick-CHARAUDEAU-Le-discours-d-information-mediatique-La-construction-du-miroir-s...> - 36

vision et un sens particulier du monde. Même l'image, que l'on croyait la plus apte à refléter le monde tel qu'il est, a sa propre opacité »².

Malgré ces considérations, le public accorde aux médias beaucoup de crédibilité, en raison de leur efficacité qui apparaît à travers de nombreux détails : la rapidité de diffusion, les explications et témoignages joints aux informations, les mises en scènes et les images captivantes, etc.

Le rôle social et psychologique des médias leur octroie une capacité attractive qui constitue aussi l'un de leurs principaux objectifs. En effet, les médias ont l'ambition de conquérir et de fidéliser un nombre maximal de personnes, vu que leur succès est essentiellement lié à la satisfaction du public, consommateur de leurs produits. Ce qui explique que l'instance médiatique soit le lieu d'une grande concurrence.

Pour répondre à leur souci de captation, les médias emploient divers procédés, entre autres, la qualité de l'information diffusée, les techniques d'interpellation du public et d'incitation à la participation, la diversification des programmes et le recours à la créativité et à la fiction.

La stratégie médiatique vise alors à répondre aux finalités civique et commerciale à la fois, en faisant des goûts du public, une source de gains. G. Lochard pense qu'actuellement, la grande diffusion des débats télévisés témoigne bien de cela :

« On peut parler d'un vrai marché des débats télévisés, et cela s'observe de diverses manières : l'institutionnalisation du genre à l'ensemble des télévisions ; la diversité thématique ; la diffusion journalière ; la généralisation des dispositifs et des formats représentatifs du genre » (G. Lochard, 2006 : 157).

Mais le débat est d'abord un genre d'interactions spécifique dont il est nécessaire de comprendre les contraintes. Ce que nous allons voir ci-après.

1.2. Le débat : une interaction particulière

La notion d'*interaction* est généralement utilisée par les spécialistes, pour désigner « toute activité communicative mettant des sujets en situation de face à face » (R. Vion, 2000 : 119). Elle peut donc faire référence à l'interview, à la discussion, à la conversation, au débat, etc.

² Idem

De nombreuses typologies des interactions ont été élaborées sur la base de différents critères. Le débat y est souvent admis comme une interaction *symétrique, formelle, compétitive et finalisée*.

L'aspect compétitif caractérise prioritairement ce genre d'interactions, puisque « débattre c'est faire partager des opinions à l'auditoire après avoir contesté des opinions adverses » (D. Vincent, 2005 : 63). C'est pourquoi le débat requiert la présence d'une personne chargée de veiller à son bon déroulement. D'autant plus que dans un contexte de confrontation d'avis opposés, la compétitivité peut toujours s'accroître et devenir inquiétante.

Cependant, la coopération est une caractéristique retrouvée (à divers degrés) dans la plupart des interactions, même les plus compétitives ; du moment que les 'partenaires' de la communication s'écoutent, tentent de se comprendre mutuellement et s'expriment dans le respect et la considération de l'autre. De plus, les interactions sociales offrent des occasions d'établir des contacts avec autrui et de construire son image sociale.

D'après P. Breton et D. Vincent, la coopération serait même dans l'essence du débat. Permettant de résoudre les désaccords par l'argumentation qui se substitue à la violence physique et verbale, celui-ci serait apparu pour répondre à une ambition de civilisation et de progrès. En effet, D. Vincent pense qu' « En étant fondé sur la négociation d'opinions opposées débouchant souvent sur une opinion consensuelle, le débat symbolise l'idée même de démocratie et de citoyenneté, et c'est pour cette raison qu'il permet de réaliser la fonction citoyenne de l'information médiatique » (D. Vincent, 2005 : 59).

Ce type d'interactions est également décrit comme étant bien organisé et discipliné, surtout qu'il est géré par un animateur ; ce qui en accentue le caractère ritualisé. Il requiert aussi des préparations minutieuses, se traduisant par la prédétermination de certains éléments, entre autres, le lieu et la durée de l'échange, les points à débattre, l'identité et le nombre des intervenants (où l'idée de former un clan du 'pour' et un clan du 'contre' est très présente).

Enfin, le cadre du débat est estimé essentiellement '*symétrique*', autrement dit, les interlocuteurs y tiennent des rôles interactifs semblables ; exception faite du présentateur.

Dans ce qui suit, nous allons aborder notre cadrage pratique qui est justement focalisé sur le rôle de ce dernier.

2. Cadrage pratique

2.1. Le présentateur-journaliste

Lors d'un débat télévisé, le présentateur assume deux rôles essentiels : celui d'un 'journaliste', « porte-parole ou représentant d'un média » (D. Vincent, 2005 : 57) dont il sert les finalités civique et attractive ; et celui d'un 'animateur' responsable de la bonne gestion de l'interaction en cours. Ainsi, doit-il concentrer son attention sur les téléspectateurs, en même temps que les débatteurs.

Pour rendre compte de la tâche du présentateur-journaliste, nous pouvons citer l'exemple de la priorité accordée au reportage et des explications fournies sur le thème à débattre :

Lorsqu'un reportage est prévu dans un débat télévisé, il est courant qu'il soit diffusé suite à quelques tours de table. Mais, dans le débat qui nous intéresse, il a été annoncé juste après la première intervention d'A. Lahri (le présentateur). Ce qui nous montre déjà l'importance qui y est accordée :

«1 AL- [...] alors tout d'abord voyons je vous le disais le fonctionnement de ce tribunal criminel le fonctionnement à l'heure actuelle c'est-à-dire sans l'application de la réforme Nawel Abada s'est rendue hier matin au niveau de la cour d'Alger pour réaliser son reportage elle a rencontré tous les praticiens du droit pour leur poser la question on revient juste après »³.

L'intérêt du reportage annoncé, est l'ancrage dans l'actualité du fonctionnement du tribunal criminel et l'apport de preuves et de témoignages sur les lacunes qui y sont constatées (supposées rendre la réforme nécessaire) ; d'où l'utilité des indices du lieu ('au niveau de la cour d'Alger'), du moment ('hier matin') et des participants à l'enquête réalisée ('tous les praticiens du droit').

En fait, dans ce reportage, nous pouvons entendre les avis de *quelques* praticiens du droit ; or, le journaliste les indique par une généralisation ('on vient d'écouter *tous* les praticiens du droit'), pour appuyer leur représentativité et accorder plus d'ascendant à leurs opinions.

³ Nous avons effectué une transcription orthographique du débat, en adoptant essentiellement les normes de transcription de V. Traverso qui prend en considération, entre autres, les répétitions des mots, les marques d'hésitation et les chevauchements des interventions (indiqués par des crochets).

Egalement, ces dernières sont numérotées et les intervenants désignés par les initiales de leur nom et prénom : le présentateur Ahmed Lahri (AL) et les invités : Djamel Bouzertini (DB), Abdelkarim Boudrioua (AB), Miloud Brahim (MB).

Il entreprend aussi de valoriser les témoignages des invités présents sur le plateau :

« 25 AL- d'accord Miloud Brahimi vous venez de nous rejoindre à l'instant et avant de venir vous m'avez dit j'ai passé la journée dans un tribunal criminel ça tombe bien il y a beaucoup de choses à dire ».

De même que le reportage diffusé, les diverses explications fournies au public, concernant le jargon de spécialité et les notions-clés du débat, ont une finalité civique et attractive ; comme nous pouvons le voir à travers les extraits qui suivent :

Extrait 1 : « 3 AL- [...] voilà donc on vient d'écouter tous les praticiens du droit c'était un reportage réalisé hier matin au niveau de la cour euh d'Alger pour un peu euh entamer euh notre débat de ce soir concernant la réforme du tribunal criminel commençons d'abou d'abord messieurs par définir le tribunal criminel quel genre d'affaires traite t-il [...] ».

Extrait 2 : « 46 AL- alors ça c'est un peu l'introduction hein pour un peu que le téléspectateur comprenne de quoi il s'agit ce soir maintenant on va aborder le détail le temps vous en avez parlé à l'instant alors le tribunal criminel fonctionne par session [...] ».

Extrait 3 :

« 136 AL- [...] alors on a un jargon hein on va dire de justice aujourd'hui ce n'est pas accessible bien sûr à tous les les les téléspectateurs expliquons d'abord c'est quoi le double degré de juridiction Djamel Bouzertini ou avec vous euh [monsieur Abdlekrim

137 AB- [oui euh donc pour éviter un petit peu ce le jargon juridique et euh euh et comprendre [(un peu)

138 AL- [il faut dire que ce n'est pas vraiment évident pour tout le monde [ce soir mais bon on essaie de simplifier

139 AB- [voilà voilà effectivement donc juridiquement le de- le double degré de juridiction euh est défini comme étant une règle de procédure selon laquelle le euh un affaire qui a été déjà jugée ou bien en d- en première instance peut être examinée en deuxième instance [...] ».

2.2. Le présentateur-animateur

Les extraits 1 et 2, présentés ci-dessus, permettent également de constater le travail d'organisation accompli par le présentateur. En effet, ce dernier veille à faire progresser

l'interaction graduellement ; c'est pourquoi il invite les intervenants d'abord à donner une idée générale sur des notions-clés, puis à débattre du détail.

Ajoutons encore que, de temps à autre, il fait une synthèse des principales informations recueillies suite à quelques tours de table :

« 29 AL- d'accord alors facteur temps d'un côté la prise de corps et puis euh un peu la lourdeur autour de de de du fonctionnement du tribunal criminel voilà un peu les maîtres-mots qu'on dégage de ce premier tour de table Djamel Bouzertini ».

Tel que le veut son rôle de présentateur-animateur, A. Lahri oriente souvent les interventions des participants, selon l'objectif visé à chaque fois ; par exemple, en les amenant à parler de l'aspect négatif du fonctionnement du tribunal criminel qui constitue un point focal dans le débat. Nous pouvons illustrer cela par l'extrait suivant :

«233 AB- [...] donc (si c'est) allez on va faire un procès d'une manière méthodologique et comme un comme euh étant pédagogue [de voir un petit peu les les bons points et [les p- les points les points positifs et les points
237 AL- [voilà
238 AL- [les mauvais
AB- négatifs [euh je pense que le le point négatif euh essentiel est de de de cette notion de euh
239 AL- [hm hm
AB- jury populaire est c'est l'ignorance des jurés [...] ».

Cette orientation est perceptibles dans plusieurs passages, du début jusqu'à la fin de l'échange où A. Lahri demande aux invités de désigner 'l'urgence des urgences' ; autrement dit, le problème à régler en priorité :

« 316 AL- alors je je terminerai par cette question c'est un peu l'urgence des urgences nous avons magistrats et avocats avec nous ce soir sur ce plateau qu'est-ce que chacun d'entre vous pense de l'urgence des urgences par quoi doit-on commencer le plus rapidement possible si on veut arranger le fonctionnement de ce tribunal criminel Miloud Brahimi on terminera là-dessus ».

2.3. Difficulté de la tâche du *journaliste-animateur*

Assumer à la fois le rôle de *journaliste* et celui d'*animateur*, est à l'origine de beaucoup de difficultés que le présentateur doit savoir dépasser. L'une d'elle est de savoir trouver un juste milieu entre la provocation du débat et la modération des interventions risquées.

A ce propos, le présentateur tente d'inciter les invités à marquer leurs prises de position et à faire part de leurs avis divergents ; tel que nous le montre cet extrait :

«210 AL- alors Djamel Bouzertini pour ou contre vous n'avez toujours pas répondu pour ou contre ».

Cependant, il doit aussi éviter les débordements ; comme dans le cas de la confrontation qui s'est engagée entre D. Bouzertini et M. Brahimi, autour de la question de 'la prise de corps'⁴. Pour y mettre un terme, il a accordé le tour de parole à A. Boudrioua qui a globalement fait preuve de neutralité dans le débat :

«108 DB- [oui mais mais est-ce que tout le monde a c- a cette [j]'allais dire cette culture ou bien cette

109 AL- [culture

DB- cette cette disponibilité vis-à-vis de la justice mais c'est ça le problème

110 MB- qui peut le plus peut le moins si on se présente pour aller en prison on se présente pour euh pour pour pour affronter son juge

111 (AL)- hm

112 DB- oui [

113 AL- [alors votre votre avis à vous Abdelkrim Boudrioua [à propos de cette question

114 AB- [euh oui euh écoutez le [...] »

Une autre difficulté assumée par le *journaliste-animateur* est que : « Le discours du *journaliste* implique [...] en termes d'argumentation, de satisfaire les exigences d'actualité, de crédibilité et de captation propres à l'information médiatique. Quant au discours de l'*animateur* de débat, il suppose une neutralité de propos au service des opinions émises par les débattants ce qui entre souvent en contradiction avec le discours *journalistique* » (D. Vincent, 2005 : 75).

⁴ La prise de corps est une procédure judiciaire qui consiste à mettre obligatoirement un accusé, qui va comparaître devant le tribunal criminel, en prison, la veille de son procès, pour garantir qu'il y sera présent.

L'animateur est alors supposé rester neutre et à l'écart de l'échange d'opinions en cours. Toutefois, son rôle de journaliste responsable de réaliser un produit attractif, le pousse souvent à intervenir dans le débat en faisant des commentaires (qui peuvent être provocateurs) ou en donnant sa propre opinion. Ceci peut se révéler risqué, surtout que les interventions en question sont généralement spontanées.

Un bon présentateur-journaliste doit donc savoir faire preuve de subtilité. A. Lahri utilise quelques fois des formules introductrices de ses commentaires :

Extrait 1 : « 204 AL- entre parenthèses ils sont plus humains je mets ça entre parenthèses ».

Extrait 2 : « 186 AL- j'ai envie de dire que c'est le minimum quand même ».

Il lui arrive également d'employer le pronom personnel 'nous' au lieu du 'je'/'moi', par tact et pour se confondre avec le public anonyme et parler en son nom :

« 184 AL- c'est pas n'importe qui qui peut le devenir rassurez-nous ».

Conclusion

Le principal objectif de cet article était de donner un aperçu de la double responsabilité du présentateur des débats télévisés : celle de 'journaliste' et celle 'd'animateur ; en nous intéressant à la composante verbale et conversationnelle, dans des extraits du débat « *Tribunal criminel, la réforme* », présenté par *Ahmed Lahri* et diffusé sur *Canal Algérie* le 06 Décembre 2010, dans l'émission « *Questions d'Actu.* ».

Parmi les points abordés, nous citons la priorité accordée au reportage, les explications du jargon de spécialité, les orientations des interventions des participants, etc.

Ce travail nous aura ainsi permis d'effectuer une brève caractérisation de la réalité médiatique et interactive des débats télévisés, de mieux comprendre la responsabilité du journaliste-animateur et l'importance de sa tâche, et enfin, d'apprécier le savoir-faire d'un présentateur qui gère bien son double rôle.

Références bibliographiques

1. BOLO, P. 1994. *Communiquer avec assurance*, Amsterdam : Editions Time-Life, (La puissance du mental).

2. BOYER, H. dir. PAUNESCU, M-O.2006. *Le débat en question(s) : Une analyse du débat culturel « Le Masque et la Plume »*, Paris : L'Harmattan, (Langue et Parole).
3. CHARAUDEAU, P.1997. *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*, INA Nathan, (Médias-Recherches).
4. CHARAUDEAU. P et al.1991. *La Télévision. Les débats culturels "Apostrophes"*, Paris, Didier Erudition.
5. CHEVALIER, J-C. & al. dir. KERBRAT-ORECCHIONI, C. 2006. *Les Interactions verbales : Approche interactionnelle et structure des conversations*, t1, 3^{ème} éd., Paris : Armand Colin, (U - Linguistique).
6. DUBOIS. J et al. 2002. *Dictionnaire de linguistique*, [1994], Paris : Larousse-Bordas/VUEF.
7. DUCROT. O & SCHAEFFER. J-M. 1995. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.
8. Hachette. 1992. *Le dictionnaire du Français. 60 000 mots. Langue française avec phonétique et étymologie*, Algérie : ENAG.
9. MADI, M. (dir), BEAUD, M. 2005. *L'art de la thèse*, 3^{ème} éd., Alger : Casbah Editions, (Guides Approches).
10. PELISSIER, N. (dir), LOCHARD, G. 2006. *Les débats publics dans les télévisions européennes*, Paris : L'Harmattan, (Communication et Civilisation).
11. QUEMADA, B. (dir), CHARAUDEAU, P. 1983. *Langage et discours : Eléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)*, Paris : Hachette, (Langue – Linguistique – Communication).
12. QUEMADA. B. & RASTIER, F, (dir). VION, R. 2000. *La communication verbale : Analyse des interactions*, 2^{ème} éd., Paris : Hachette Supérieur, (Linguistique).
13. SACRISTE. V. 2007. *Communication et médias : Sociologie de l'espace médiatique*, Editions Foucher, (Enseignement supérieur).
14. TRAVERSO. V. 2004. *L'analyse des conversations*, 2^{ème} éd., Paris : Nathan/SEJER.
15. VINCENT. D. dir. BURGER, M. MARTEL, G. 2005. *Argumentation et communication dans les médias*, Québec : Editions Nota bene, (Langue et pratiques discursives).